



**PERSONNELS DU PREMIER DEGRÉ**  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE**

Références :

*Circulaire ministérielle n° 2002-168 du 2 août 2002 publiée au BOEN n° 31 du 29 août 2002*

*Circulaire ministérielle n°2017-050 du 15 mars 2017 relative à l'amélioration du dispositif de remplacement*

*Circulaire départementale du 05 janvier 2026 relative aux autorisations d'absence hors motifs syndicaux*

*Circulaire n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'Etat*

À adresser à l'IEN de la circonscription par courrier ou messagerie électronique professionnelle ([nom.prenom@ac-grenoble.fr](mailto:nom.prenom@ac-grenoble.fr)), au moins 8 jours avant l'absence sollicitée, sauf cas de force majeure, et au moins 1 mois à l'avance pour formation syndicale. l'IEN transmettra le cas échéant à l'IA-DASEN.

**DEMANDEUR**

Nom / Prénom : <input type="text"/>	Fonction : <input type="text"/>	Circonscription : <input type="text"/>
Nom et commune de l'école : <input type="text"/>		Nbre de classes : <input type="text"/>
Temps complet : <input type="checkbox"/>	Temps partiel (Précisez les jours travaillés) : <input type="checkbox"/> <input type="text"/>	

**NATURE ET DURÉE DE AUTORISATION D'ABSENCE SOLICITÉE**

Durée : Du (1<sup>er</sup> jour de l'absence) :  Au (dernier jour de l'absence) :  Soit un total de :  jours

**Autorisation d'absence de droit :** (joindre pièce justificative)

**Avec traitement**

- Examens médicaux obligatoires (*dans le cadre de la grossesse et surveillance médicale annuelle de prévention*)
- Concours et examens professionnels (*uniquement de l'éducation nationale*)
- Participation à un jury d'examen
- Participation à un jury de cour d'assises
- Congé de naissance
- Congé paternité

**Sans traitement**

- Candidat à une fonction publique élective
- Travaux d'une assemblée publique élective

**Autorisation d'absence facultative :** (joindre justificatifs)

**Avec ou sans traitement** à l'appréciation du DASEN

- Évènement familial (*préciser le lien de parenté et l'évènement*)
- Garde d'enfant (de -16 ans et dans la limite des droits ouverts)
- Convenances personnelles** (Sans traitement sauf si ½ journée)
- Rdv médical non obligatoire (*hors grossesse*)
- Autres motifs (précisez) :

**Autorisation d'absence à titre syndical :** (joindre convocation)

- Congé pour formation syndicale « Décret du 15 juin 1984 ». A transmettre 1 mois à l'avance.
- Congrès, réunions ou crédit de temps syndical. « Décret du 28 mai 1982, Article 13 ou 16 »

**Rappel :**

- Une autorisation d'absence accordée sans traitement entraîne une retenue sur salaire d'1/30ème indivisible, et a des conséquences sur l'AGS.
- Une absence autorisée d'une demi-journée ne peut faire l'objet d'une retenue sur traitement.
- Les pièces justificatives doivent être transmises dans les 48 heures suivant l'absence ; à défaut, une retenue d'1/30ème sera effectuée même en cas d'accord préalable de l'autorisation d'absence avec traitement.

**Fait à :**  **le,** **Signature du demandeur** (NOM et Prénom si envoi dématérialisé)

**CADRE RÉSERVÉ À L'IEN**

**Avec traitement :** Autorisation d'absence pour garde d'enfant de moins de 16 ans et autorisation d'absence d'une demi-journée

**Décision de l'IEN :**  Accord  Refus

Fait à :  Signature de l'IEN de circonscription :

**Avis de l'IEN** sur les autres autorisations d'absences :  Favorable

Défavorable

Éléments d'appréciation  
de la situation :

Signature de l'IEN de circonscription :

**CADRE RÉSERVÉ À L'IA-DASEN (INSTRUIT PAR LE PÔLE 1D)**

Accordée :  Avec Traitement  Sans traitement

Refusée Fait à :  le, L'IA DASEN de l'Ardèche